

Collectif des Personnels Précaires de l'Université Paul-Valéry (Montpellier)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Collectif des Personnels Précaires de l'Université Paul-Valéry s'est constitué le jeudi 29 mars 2018. Il regroupe des personnels précaires étudiants, enseignants, administratifs et techniques employés par l'université.

La création de ce collectif s'inscrit dans le mouvement actuel d'opposition à la loi Vidal (ORE) contre la sélection à l'université et pour une université de service public, ouverte à tou-te-s ; contre la précarité à l'université et pour une augmentation des moyens qui lui sont alloués.

Comme l'a déjà stipulé avant nous le [Collectif national des Précaires de l'Enseignement supérieur et de la recherche](#), les conditions de travail à l'université se dégradent et les étudiant-e-s en pâtissent. Face à cela, le gouvernement ne propose que la sélection comme solution. Au-delà des conséquences directes pour les étudiant-e-s de classes populaires qu'on met en péril et qu'on stigmatise, c'est encore la question des moyens qu'on évite de poser. La loi sur l'autonomie des universités a mis nos facs dans une situation financière déplorable. Le recours aux travailleur-e-s précaires est devenu une condition nécessaire de leurs fonctionnements ([en 2013](#), l'université pouvait fonctionner grâce à 38 % de précaires, cette tendance s'est largement amplifiée). Améliorer l'enseignement à l'Université requiert une augmentation des moyens et non une réduction des effectifs étudiants, ou une précarisation croissante des personnels.

La seule information dont nous disposons sur la question du paiement des vacations est une déclaration le DGS lors d'une réunion signifiant que seules les heures effectuées seraient payées (qu'il s'agisse d'ailleurs des journées où l'université a été fermée pour intempérie ou lors du blocage de celle-ci).

Lors de l'Assemblée Générale des personnels de l'université Paul-Valéry du 4 avril 2018, nous avons donc soumis au vote la motion suivante « Paiement inconditionnel des vacations (administratives et enseignantes) », qui s'est vue adoptée à l'unanimité des présent-e-s.

Cette revendication, la plus urgente, s'est vu accompagnée de la création d'une caisse de grève que l'on peut alimenter à l'adresse suivante : <https://www.leetchi.com/c/precaires-upv>.

Contact : cpp.upv@laposte.net / 06 89 81 79 16